

Ville de Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 16 octobre 2023 à 19h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde Mairesse

Monsieur Richard Allard Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné Conseiller du district 5

Messieurs les conseillers Jean-François Robillard et David Huggins-Daines sont absents pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2023-411

Adoption – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Ström Spa

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'aménagement et l'opération d'un centre de santé Ström Spa au 1796, rue des Mélèzes, au 100, boulevard de Sainte-Adèle et sur le lot 3 430 820 a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE le projet vise le regroupement de trois immeubles, la démolition du bâtiment principal du centre de santé existant et la reconstruction d'un nouvel édifice;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone ZC.4-001, laquelle n'autorise pas l'usage C03-02-06 – Centre de santé sans hébergement, interdit l'aménagement d'aires de stationnement dans la cour avant, exige un minimum de 75% d'espace naturel dans la cour avant, des bâtiments accessoires d'une superficie maximale de 10 m², et requiert 40% de superficie fenestrée dans la façade avant des bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et qu'il se veut une consolidation des activités commerciales déjà en cours à cet endroit;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-118 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 août 2023 ;

ATTENDU la consultation publique tenue le 5 septembre 2023;

ATTENDU le second projet de résolution approuvé lors de la séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des services juridiques à l'effet que le nombre de signatures pour la tenue d'un registre n'a pas été atteint;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR: Monsieur Richard Allard Madame Arielle Beaudin

Monsieur Alexandre Laganière Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial

Copie authentifiée :

Me Audrey Senécal Greffière et directrice des services juridiques



Ville de Sainte-Adèle

abritant un usage C03-02-06 – Centre de santé sans hébergement, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant vers la rue des Mélèzes, un minimum de 35% d'espace naturel dans la cour avant, la construction de bâtiment accessoire de plus de 10 m² et une façade avant du bâtiment principal ayant 20% d'ouverture fenestrée, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction n'ont pas été entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation;
- L'ensemble de la règlementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

Copie authentifiée:

Me Audrey Senécal Greffière et directrice des services juridiques